Volet technique

Aide à l’élaboration de feuilles de route sectorielles 3R pour les emballages en plastique à usage unique avec focus élargi à l’ensemble des emballages pour la thématique réemploi

Table des matières

[1. Informations préalables 2](#_Toc175215476)

[2. Description détaillée de l’opération 3](#_Toc175215477)

[2.1 Description des études à réaliser 3](#_Toc175215478)

[2.2 Plan de la feuille de route 10](#_Toc175215479)

[2.3 Modalités de recueil des données 10](#_Toc175215480)

[3. Suivi et planning du projet 10](#_Toc175215481)

[4. Engagements spécifiques 10](#_Toc175215482)

[5. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 11](#_Toc175215483)

# Informations préalables

Ce document précise **les exigences et les attentes de l’ADEME sur le contenu des livrables à restituer pour la réalisation de feuilles de route sectorielles 3R (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour les emballages en plastique à usage unique avec pour le réemploi un volet élargi à tous les emballages utilisés par le secteur** (pas uniquement ceux en plastique à usage unique).

Le périmètre est donc :

* Pour le volet recyclage et réduction : les emballages en plastique à usage unique ;
* Pour le volet réemploi : tous les emballages à usage unique.

Les feuilles de route sectorielles sont portées par **les organisations et les fédérations professionnelles**. Les projets portant sur **des expérimentations, des investissements ou une autre typologie d’étude** ne sont pas concernés par ce document.

Cet appel à projet est le deuxième dispositif financier mis en place par l’ADEME pour la réalisation de feuilles de route sectorielles 3R, le premier ayant eu lieu en 2022. Pour les acteurs qui auraient déjà bénéficiés du premier dispositif, il est attendu seulement la réalisation d’une étude complémentaire pour élargir le volet réemploi en prenant en compte l’ensemble des emballages utilisés par le secteur.

**Ainsi, merci de compléter pour la section 2.1 « Description des études à réaliser » du présent document, la sous-section vous concernant :**

* **Si vous n’avez pas bénéficié du premier dispositif d’aide ADEME Feuilles de route sectorielles 3R : a) Cas 1 (page 4 à 6).**
* **Si vous avez bénéficié du premier dispositif d’aide ADEME Feuilles de route sectorielles 3R : b) Cas 2 (page 7 à 9).**

Également, pour la partie 5 « Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement », la sous-partie vous concernant est :

* Si vous n’avez pas bénéficié du premier dispositif d’aide ADEME Feuilles de route sectorielles 3R : a) Cas 1 (page 11 à 12).
* Si vous avez bénéficié du premier dispositif d’aide ADEME Feuilles de route sectorielles 3R : b) Cas 2 (page 13 à 14).

NB : Dans le cadre de ce volet technique, le terme d’emballages englobe à la fois les emballages ménagers et les emballages industriels et commerciaux.

Comme indiqué dans la Stratégie 3R, les fédérations professionnelles sont invitées dans le cadre de l’élaboration des feuilles de route sectorielle 3R à « donner un cadre d’élaboration permettant le respect des règles de la concurrence » (volet 3 du plan d’action, axe 9) en se donnant les moyens d’être en conformité face aux exigences du droit de la concurrence.

Les points d’attentions suivant sont notamment à prendre en compte :

* Encadrement des échanges d’informations : Un échange d’informations entre concurrents n’est pas contraire aux règles de concurrence en tant que tel. En revanche, les échanges d’informations sensibles entre concurrents sont interdits par le droit de la concurrence lorsqu’ils ont pour objet ou effet d’affecter le jeu de la concurrence, y compris lorsque les échanges interviennent dans le contexte d’une coopération plus large.

L’élaboration des feuilles de route sectorielles implique de réunir, au sein de mêmes forums de discussions, des entreprises actives sur les mêmes marchés et donc concurrentes. La réalisation des différentes études exige la collecte et la restitution d’informations, lesquelles peuvent être extrêmement sensibles, notamment des données précises et détaillées sur les emballages, les volumes de produits mis sur le marché, les canaux de distribution, les stratégies commerciales, la R&D, etc.

Cette problématique est anticipée par le Rapport Stratégie 3R, qui exige des fédérations qu’elles encadrent les partages d’informations lors de l’élaboration des feuilles de route. Pour éviter tout risque, il est nécessaire de définir des procédures pour la collecte, le traitement et la diffusion des informations de manière sécurisée, ainsi que pour l’organisation des réunions réunissant des concurrents.

* Stratégie d’éviction : L’Autorité de la concurrence alerte sur les risques liés à la diffusion d’interprétations erronées de la réglementation de la part des fédérations professionnelles, au dénigrement de certains acteurs/produits dans les discours tenus auprès des pouvoirs publics, et à la présentation d’informations trompeuses aux autorités publiques en vue d’induire celles-ci en erreur (ou l’omission consciente de communiquer une information susceptible d’influer sur la décision de l’autorité publique)[[1]](#footnote-1).

Cette problématique doit être prise en compte pour l’encadrement des travaux d’élaboration des feuilles de routes sectorielles.

* Conclusion d’accord : L’élaboration des feuilles de route sectorielles pourrait aboutir à la conclusion d’accords de durabilité au sens de la section 9 du projet de Lignes directrices de la Commission européenne (accords passés entre concurrents poursuivant au moins un objectif de développement durable), par exemple sur une réduction minimale des volumes d’emballages. Plus généralement, la mise en œuvre des feuilles de route sectorielles pourrait impliquer la conclusion d’accords de R&D, de normalisation, de spécialisation, de production, d’achat, de commercialisation etc.

Cette problématique est également anticipée par le Rapport de la Stratégie 3R, qui exige des fédérations qu’elles encadrent les « projets d’open-innovation portés par des fédérations professionnelles ou des groupements d’industriels » (p. ex. accords de R&D ou de normalisation) et la « mise en œuvre commune », « notamment lorsque des besoins de mutualisation de certains outils industriels sont identifiés » (p. ex. accords de spécialisation, de production, d’achat ou de commercialisation).

# Description détaillée de l’opération

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du syndicat ou de la fédération professionnelle |  |
| Nombre d’adhérents |  |
| Secteurs étudiés dans le cadre de cette feuille de route |  |

2.1 Description des études à réaliser

Les tableaux ci-dessous reprennent les exigences de l’ADEME en termes de livrables (voir partie 5). Les études déjà réalisées ou déjà engagées ne sont pas à refaire et ne pourront pas faire l’objet de financement. Indiquer dans les tableaux ci-dessous les étapes pour lesquelles vous sollicitez une aide.

Préciser dans chaque case si les études sont faites en interne ou en externe. Pour les études réalisées en externe, indiquer le nom du bureau d’études sélectionné.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Exemple*** | *Etudes déjà réalisées* | *Etudes à réaliser* |
| *Présentation synthétique du secteur* | *En interne* |  |
| *Caractérisation des emballages* |  | *En externe (par XXX)* |

NB : Toutes les lignes doivent être remplies (seules les cases grisées sont facultatives).

1. Cas 1 : Feuilles de route sectorielles 3R avec pour le réemploi un volet spécifique intégrant tous les emballages à usage unique utilisés par le secteur

***Section à compléter pour les acteurs n’ayant pas bénéficié du premier dispositif d’aide ADEME Feuilles de route sectorielles 3R.***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1. **ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC SECTORIEL** | Etudes déjà réalisées | Etudes à réaliser |
| 1.1 | Une présentation synthétique du secteur d’un point de vue socio-économique (structuration du secteur, typologie d’acteurs, tendances de consommation et perspectives, spécificités de marché, imports et exports etc.) |  |  |
| 1.2 | Une analyse du cadre règlementaire (France et Europe) spécifique au secteur pouvant impacter les solutions d’emballages (par exemple, article de loi, décret, règlement européen, règlementation en vigueur en matière d’hygiène et de sécurité sanitaire etc.) |  |  |
| 1.3 | Une définition des principaux couples produit/emballages mis en marché (volumes, tonnages, UVC, canaux de distribution etc.) en distinguant les emballages ménagers des emballages industriels et commerciaux |  |  |
| 1.4 | Une caractérisation des emballages pour les principaux couples produit/emballages (matériaux utilisés, en détaillant les résines pour les plastiques, et si pertinent, le poids unitaire et les dimensions des différents éléments d’emballages) |  |  |
| 1.5 | Une caractérisation des produits concernés (fragilité, perte en eau, échanges gazeux, conservation etc.) et une qualification des besoins fonctionnels attendus des emballages (protection du produit, chaîne logistique, informations générales/légales, usage, marketing, etc.) |  |  |
| 1.6 | Un état des lieux en matière de réemploi et de recyclabilité des emballages (exemple : proportion de réemploi à date, recyclabilité à date etc.) ; ce volet englobe pour le réemploi tous les emballages utilisés par le secteur et pas uniquement les emballages en plastique à usage unique |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1. **ANALYSE DES ALTERNATIVES ET SOLUTIONS EXISTANTES ET EN COURS DE DEVELOPPEMENT** | **Etudes déjà réalisées** | **Etudes à réaliser** |
| 2.1 | Pour chacun des couples produit/emballages identifiés, une liste des alternatives et solutions aux emballages en plastique à usage unique déjà mis en œuvre sur le marché ou à venir |  |  |
| 2.2 | Pour chacun des couples produit/emballages identifiés, une liste des alternatives et solutions réemployables aux emballages à usage unique (autre qu’en plastique) déjà mis en œuvre sur le marché ou à venir |  |  |
| 2.3 | Une qualification des alternatives et solutions (identifiées aux étapes 2.1 et 2.2) : réponse technique (en matière de réduction, réemploi, recyclage), disponibilité et maturité afin de déterminer une trajectoire d’innovation à moyen et long terme, en cohérence avec les différents objectifs règlementaires |  |  |
| 2.4 | Une sélection des alternatives et solutions les plus pertinentes en fonction des besoins et des enjeux prioritaires du secteur, en distinguant, les options susceptibles d’être rapidement mises en place par le secteur et celles qui nécessitent des investigations complémentaires d’un point de vue technique, économique ou environnementale |  |  |
| 2.5 | Une identification des acteurs de la chaîne de valeur pour lesquels le choix des alternatives peut entraîner des répercussions (notamment metteurs en marché, fabricants d’emballages ou de machines, distributeurs, opérateurs de tri, recycleurs etc.) et une analyse des principales répercussions potentielles, en précisant la manière dont elles ont été identifiées (notamment consultation des acteurs concernés) |  |  |
| 2.6 | Une capitalisation des retours d’expériences des solutions alternatives/existantes identifiées (par exemple : coûts, structuration de l’offre, fournisseurs, acteurs concernés, zones de production etc.) |  |  |
| 2.7 | Des éléments permettant d’apprécier les potentiels impacts environnementaux des solutions/alternatives existantes identifiées |  |  |
| 2.8 | Une identification des acteurs susceptibles d’aider les entreprises dans leurs recherches de solutions |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1. **EVALUATION DES POTENTIELS DU SECTEUR EN MATIERE DE REDUCTION, REEMPLOI ET RECYCLAGE A 2025 ET A HORIZON 2027 ET LES PERSPECTIVES A HORIZON 2040** | Etudes déjà réalisées | Etudes à réaliser |
| 3.1 | Sur la base des solutions/alternatives identifiées, une caractérisation des potentiels du secteur (incluant les enjeux de recyclabilité et de réincorporation de matière recyclée) à 2025 pour les 3R et à l’horizon 2027 concernant le sujet du réemploi (délais de mise en œuvre, faisabilité, gains potentiels sur les 3R) et des éléments de perspectives à horizon 2040 |  |  |
| 3.2 | Une identification des principaux freins et/ou enjeux (par exemple, propriétés techniques attendus des couples produits/emballages, impact sur la production, le conditionnement et la distribution, impact sur le consommateur, enjeux liés à la structuration du marché : import/export, enjeux règlementaires, etc.) |  |  |
| 3.3 | Une identification des principaux leviers ou principales opportunités (par exemple, principales actions possibles sur chacun des 3R, initiatives et projets pilotes en cours ou à déployer, mutualisations possibles avec d’autres secteurs etc.) |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1. **IDENTIFICATION DES BESOINS ET ACTIONS PRIORITAIRES** | Etudes déjà réalisées | Etudes à réaliser |
| 4.1 | Une identification des besoins en innovation et R&D |  |  |
| 4.2 | Une identification et une évaluation des besoins en termes d’investissements nécessaires en amont et en aval de la chaîne de valeur (production, conditionnement, logistique, transport etc.) afin de permettre notamment de dégager de premiers ordres de grandeurs de coût par axes 3R (y compris les investissements déjà engagés) |  |  |
| 4.3 | Une identification des besoins en termes d’analyse de cycle de vie (ACV) au regard des alternatives identifiées, des données existantes (études ACV transposables au secteur, données d’inventaires, prise en compte de l’enjeu biodiversité, données des metteurs en marché etc.) et des possibilités d’études (mutualisées entre secteurs similaires ou individualisées pour prendre en compte les spécificités d’un secteur/d’un produit/d’une alternative) |  |  |
| 4.4 | Une comparaison des choix d’investissements selon les alternatives/solutions envisagées |  |  |
| 4.5 | Une identification des besoins d’accompagnement du secteur, des entreprises et des consommateurs (par exemple : formation, achat, communication, sensibilisation etc.) |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1. **TRAJECTOIRE SECTORIELLE ET CALENDRIER PREVISIONNEL** | **Etudes déjà réalisées** | **Etudes à réaliser** |
| 5.1 | Les étapes et jalons à franchir par le secteur (ou de manière transversale avec plusieurs secteurs apparentés si pertinent) pour atteindre les objectifs 3R et les objectifs réemploi de la loi AGEC à court terme (2025 et 2027), et les perspectives à long terme (2040) |  |  |
| 5.2 | Un plan d’action détaillé sur les 3R : description de l’action et/ou de l’engagement du secteur, échéances/objectifs cibles, modalités et moyens de travail, gouvernance |  |  |
| 5.3 | Les moyens envisagés pour : assurer le suivi du plan d’action et la centralisation de l’information ; assurer la prise en compte de la confidentialité de certaines données au regard du droit de la concurrence (par exemple consolidation par un tiers de confiance) ; évaluer les gains de performances effectivement constatés sur les 3R (reporting et indicateurs de performances par rapport aux objectifs cibles, résultats observés et éventuelles expérimentations pilotes conduites) |  |  |

1. Cas 2 : Etude complémentaire pour le volet réemploi élargi à l’ensemble des emballages à usage unique utilisés par le secteur

***Section à compléter pour les acteurs ayant déjà bénéficié du premier dispositif d’aide ADEME Feuilles de route sectorielles 3R.***

Pour le tableau 1 « État des lieux / diagnostic sectoriel », les éléments formulés lors de la rédaction de la première feuille de route peuvent être repris. En cas d’évolution, il est nécessaire d’effectuer une mise à jour des informations (notamment pour les points 1.2 et 1.6).

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | 1. **ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC SECTORIEL** | Etudes déjà réalisées | Etudes à mettre à jour | Etudes à réaliser |
| 1.1 | Une présentation synthétique du secteur d’un point de vue socio-économique (structuration du secteur, typologie d’acteurs, tendances de consommation et perspectives, spécificités de marché, imports et exports etc.) |  |  |  |
| 1.2 | Une analyse du cadre règlementaire (France et Europe) spécifique au secteur pouvant impacter les solutions d’emballages (par exemple, article de loi, décret, règlement européen, règlementation en vigueur en matière d’hygiène et de sécurité sanitaire etc.) |  |  |  |
| 1.3 | Une définition des principaux couples produit/emballages mis en marché (volumes, tonnages, UVC, canaux de distribution etc.) en distinguant les emballages ménagers des emballages industriels et commerciaux |  |  |  |
| 1.4 | Une caractérisation des emballages pour les principaux couples produit/emballages (matériaux utilisés, en détaillant les résines pour les plastiques, et si pertinent, le poids unitaire et les dimensions des différents éléments d’emballages) |  |  |  |
| 1.5 | Une caractérisation des produits concernés (fragilité, perte en eau, échanges gazeux, conservation etc.) et une qualification des besoins fonctionnels attendus des emballages (protection du produit, chaîne logistique, informations générales/légales, usage, marketing etc.) |  |  |  |
| 1.6 | Un état des lieux en matière de réemploi de tous les emballages du secteur (exemple : proportion de réemploi à date, etc.) |  |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1. **ANALYSE DES ALTERNATIVES ET SOLUTIONS EXISTANTES ET EN COURS DE DEVELOPPEMENT** | **Etudes déjà réalisées** | **Etudes à réaliser** |
| 2.1 | Pour chacun des couples produit/emballages identifiés, une liste des alternatives et solutions réemployables aux emballages à usage unique **(autres qu’en plastique)** déjà mis en œuvre sur le marché ou à venir |  |  |
| 2.2 | Une qualification des alternatives et solutions réemployables identifiées : réponse technique en matière de réemploi, disponibilité et maturité afin de déterminer une trajectoire d’innovation à moyen et long terme, en cohérence avec les différents objectifs règlementaires |  |  |
| 2.3 | Une sélection des alternatives et solutions réemployables les plus pertinentes en fonction des besoins et des enjeux prioritaires du secteur, en distinguant, les options susceptibles d’être rapidement mises en place par le secteur et celles qui nécessitent des investigations complémentaires d’un point de vue technique, économique ou environnementale |  |  |
| 2.4 | Une identification des acteurs de la chaîne de valeur pour lesquels le choix des alternatives réemployables peut entraîner des répercussions (notamment metteurs en marché, fabricants d’emballages ou de machines, distributeurs, opérateurs de tri, recycleurs etc.) et une analyse des principales répercussions potentielles, en précisant la manière dont elles ont été identifiées (notamment consultation des acteurs concernés) |  |  |
| 2.5 | Une capitalisation des retours d’expériences des solutions/alternatives réemployables existantes identifiées (par exemple : coûts, structuration de l’offre, fournisseurs, acteurs concernés, zones de production etc.) |  |  |
| 2.6 | Des éléments permettant d’apprécier les potentiels impacts environnementaux des solutions/alternatives existantes réemployables identifiées |  |  |
| 2.7 | Une identification des acteurs susceptibles d’aider les entreprises dans leurs recherches de solutions réemployables |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1. **EVALUATION DES POTENTIELS DU SECTEUR EN MATIERE DE REEMPLOI A HORIZON 2027 ET LES PERSPECTIVES A HORIZON 2040** | Etudes déjà réalisées | Etudes à réaliser |
| 3.1 | Sur la base des solutions/alternatives réemployables identifiées, une caractérisation des potentiels de réemploi du secteur à l’horizon 2027 (délais de mise en œuvre, faisabilité, gains potentiels sur le réemploi) et des éléments de perspectives à horizon 2040 |  |  |
| 3.2 | Une identification des principaux freins et/ou enjeux (par exemple, propriétés techniques attendus des couples produits/emballages, impact sur la production, le conditionnement et la distribution, impact sur le consommateur, enjeux liés à la structuration du marché : import/export, enjeux règlementaires, etc.) |  |  |
| 3.3 | Une identification des principaux leviers ou principales opportunités (par exemple, principales actions possibles pour le réemploi, initiatives et projets pilotes en cours ou à déployer, mutualisations possibles avec d’autres secteurs etc.) |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1. **IDENTIFICATION DES BESOINS ET ACTIONS PRIORITAIRES** | Etudes déjà réalisées | Etudes à réaliser |
| 4.1 | Une identification des besoins en innovation et R&D |  |  |
| 4.2 | Une identification et une évaluation des besoins en termes d’investissements nécessaires en amont et en aval de la chaîne de valeur (production, conditionnement, logistique, transport etc.) afin de permettre notamment de dégager de premiers ordres de grandeurs de coût sur l’axe réemploi (y compris les investissements déjà engagés) |  |  |
| 4.3 | Une identification des besoins en termes d’analyse de cycle de vie (ACV) au regard des alternatives identifiées, des données existantes (études ACV transposables au secteur, données d’inventaires, prise en compte de l’enjeu biodiversité, données des metteurs en marché etc.) et des possibilités d’études (mutualisées entre secteurs similaires ou individualisées pour prendre en compte les spécificités d’un secteur/d’un produit/d’une alternative) |  |  |
| 4.4 | Une comparaison des choix d’investissements selon les alternatives/solutions réemployables envisagées |  |  |
| 4.5 | Une identification des besoins d’accompagnement du secteur, des entreprises et des consommateurs (par exemple : formation, achat, communication, sensibilisation etc.) |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1. **TRAJECTOIRE SECTORIELLE ET CALENDRIER PREVISIONNEL** | **Etudes déjà réalisées** | **Etudes à réaliser** |
| 5.1 | Les étapes et jalons à franchir par le secteur (ou de manière transversale avec plusieurs secteurs apparentés si pertinent) pour atteindre les objectifs de réemploi à court terme (2027), et les perspectives à long terme (2040) |  |  |
| 5.2 | Un plan d’action détaillé : description de l’action et/ou de l’engagement du secteur, échéances/objectifs cibles, modalités et moyens de travail, et, gouvernance |  |  |
| 5.3 | Les moyens envisagés pour : assurer le suivi du plan d’action et la centralisation de l’information ; assurer la prise en compte de la confidentialité de certaines données au regard du droit de la concurrence (par exemple consolidation par un tiers de confiance) ; évaluer les gains de performances effectivement constatés sur le réemploi (reporting et indicateurs de performances par rapport aux objectifs cibles, résultats observés et éventuelles expérimentations pilotes conduites) |  |  |

2.2 Plan de la feuille de route

*Décrire le plan de la feuille de route, l’organisation mise en place ainsi que la façon dont les acteurs du secteur vont être impliqués dans la rédaction de cette feuille de route.*

2.3 Modalités de recueil des données

*Décrire les modalités de recueil des données nécessaires à la réalisation de la feuille de route.*

# Suivi et planning du projet

*Insérer un planning prévisionnel du projet, en intégrant les démarches administratives.*

# Engagements spécifiques

En déposant un dossier de demande d’aide pour l'élaboration des feuilles de route sectorielles, le porteur de projet s'engage à respecter les livrables demandés. Pour réaliser cette feuille de route sectorielle, il pourra s'appuyer sur les documents présentés en annexe.

Les études déjà réalisées seront à joindre aux livrables à la fin du projet pour présenter une feuille de route complète à l’ADEME.

La trame de livrables ADEME sera fournie au porteur de projet qui s’engage à l’utiliser et à respecter la charte graphique ADEME. Les livrables devront être remis au format Word et PDF.

Des contrôles de réalisation des opérations seront effectués par l’ADEME. En cas de manquements des bénéficiaires aux engagements liés aux critères d’éligibilité, le remboursement de tout ou partie de l’aide sera exigé.

Le bénéficiaire s’engage également à répondre aux enquêtes de l’ADEME et de ses partenaires (notamment ceux en charge de l’observation, ou toute autre étude de bilan et d’évaluation des démarches accompagnées).

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

1. Cas 1 : Feuilles de route sectorielles 3R avec pour le réemploi un volet spécifique intégrant tous les emballages à usage unique utilisés par le secteur

***Section pour les acteurs n’ayant pas bénéficié du premier dispositif d’aide ADEME Feuilles de route sectorielles 3R.***

Le livrable remis à l’ADEME, sous la forme d’un rapport complet respectant la charte graphique ADEME, doit comprendre *à minima* :

* **Un état des lieux / diagnostic sectoriel comportant :**
* Une présentation synthétique du secteur d’un point de vue socio-économique (structuration du secteur, typologie d’acteurs, tendances de consommation et perspectives, spécificités de marché, imports et exports etc.) ;
* Une analyse du cadre règlementaire (France et Europe) spécifique au secteur pouvant impacter les solutions d’emballages (par exemple, article de loi, décret, règlement européen, règlementation en vigueur en matière d’hygiène et de sécurité sanitaire etc.) ;
* Une définition des principaux couples produit/emballages mis en marché (volumes, tonnages, UVC, canaux de distribution etc.) en distinguant les emballages ménagers des emballages industriels et commerciaux ;
* Une caractérisation des emballages pour les principaux couples produit/emballages (matériaux utilisés, en détaillant les résines pour les plastiques, et si pertinent, le poids unitaire et les dimensions des différents éléments d’emballages) ;
* Une caractérisation des produits concernés (fragilité, perte en eau, échanges gazeux, conservation etc.) et une qualification des besoins fonctionnels attendus des emballages (protection du produit, chaîne logistique, informations générales/légales, usage, marketing, etc.) ;
* Un état des lieux en matière de réemploi et de recyclabilité des emballages (exemple : proportion de réemploi à date, recyclabilité à date etc.) ; ce volet englobe pour le réemploi tous les emballages utilisés par le secteur et pas uniquement les emballages en plastique à usage unique.
* **Une analyse des alternatives et des solutions existantes et en cours de développement comportant :**
* Pour chacun des couples produit/emballages identifiés, une liste des alternatives et solutions aux emballages en plastique à usage unique déjà mis en œuvre sur le marché ou à venir ;
* Pour chacun des couples produit/emballages identifiés, une liste des alternatives et solutions réemployables aux emballages à usage unique (autre qu’en plastique) déjà mis en œuvre sur le marché ou à venir ;
* Une qualification des alternatives et solutions (identifiées aux étapes 2.1 et 2.2) : réponse technique (en matière de réduction, réemploi, recyclage), disponibilité et maturité afin de déterminer une trajectoire d’innovation à moyen et long terme, en cohérence avec les différents objectifs règlementaires ;
* Une sélection des alternatives et solutions les plus pertinentes en fonction des besoins et des enjeux prioritaires du secteur, en distinguant, les options susceptibles d’être rapidement mises en place par le secteur et celles qui nécessitent des investigations complémentaires d’un point de vue technique, économique ou environnementale ;
* Une identification des acteurs de la chaîne de valeur pour lesquels le choix des alternatives peut entraîner des répercussions (notamment metteurs en marché, fabricants d’emballages ou de machines, distributeurs, opérateurs de tri, recycleurs etc.) et une analyse des principales répercussions potentielles, en précisant la manière dont elles ont été identifiées (notamment consultation des acteurs concernés) ;
* Et le cas échéant (non obligatoire) :
* Une capitalisation des retours d’expériences des solutions alternatives/existantes identifiées (par exemple : coûts, structuration de l’offre, fournisseurs, acteurs concernés, zones de production etc.) ;
* Des éléments permettant d’apprécier les potentiels impacts environnementaux des solutions/alternatives existantes identifiées ;
* Une identification des acteurs susceptibles d’aider les entreprises dans leurs recherches de solutions.
* **Une évaluation des potentiels du secteur en matière de réduction, réemploi et recyclage à 2025 et à horizon 2027 et les perspectives à horizon 2040 comportant :**
* Sur la base des solutions/alternatives identifiées, une caractérisation des potentiels du secteur (incluant les enjeux de recyclabilité et de réincorporation de matière recyclée) à 2025 pour les 3R et à l’horizon 2027 concernant le sujet du réemploi (délais de mise en œuvre, faisabilité, gains potentiels sur les 3R) et des éléments de perspectives à horizon 2040 ;
* Une identification des principaux freins et/ou enjeux (par exemple, propriétés techniques attendus des couples produits/emballages, impact sur la production, le conditionnement et la distribution, impact sur le consommateur, enjeux liés à la structuration du marché : import/export, enjeux règlementaires, etc.) ;
* Une identification des principaux leviers ou principales opportunités (par exemple, principales actions possibles sur chacun des 3R, initiatives et projets pilotes en cours ou à déployer, mutualisations possibles avec d’autres secteurs etc.).
* **Une identification des besoins et des actions prioritaires comportant :**
* Une identification des besoins en innovation et R&D ;
* Une identification et une évaluation des besoins en termes d’investissements nécessaires en amont et en aval de la chaîne de valeur (production, conditionnement, logistique, transport etc.) afin de permettre notamment de dégager de premiers ordres de grandeurs de coût par axes 3R (y compris les investissements déjà engagés) ;
* Une identification des besoins en termes d’analyse de cycle de vie (ACV) au regard des alternatives identifiées, des données existantes (études ACV transposables au secteur, données d’inventaires, prise en compte de l’enjeu biodiversité, données des metteurs en marché etc.) et des possibilités d’études (mutualisées entre secteurs similaires ou individualisées pour prendre en compte les spécificités d’un secteur/d’un produit/d’une alternative) ;
* Et le cas échéant (non obligatoire) :
* Une comparaison des choix d’investissements selon les alternatives/solutions envisagées ;
* Une identification des besoins d’accompagnement du secteur, des entreprises et des consommateurs (par exemple : formation, achat, communication, sensibilisation etc.).
* **Une trajectoire sectorielle et un calendrier prévisionnel comportant :**
* Les étapes et jalons à franchir par le secteur (ou de manière transversale avec plusieurs secteurs apparentés si pertinent) pour atteindre les objectifs 3R et les objectifs réemploi de la loi AGEC à court terme (2025 et 2027), et les perspectives à long terme (2040) ;
* Un plan d’action détaillé sur les 3R : description de l’action et/ou de l’engagement du secteur, échéances/objectifs cibles, modalités et moyens de travail, gouvernance ;
* Les moyens envisagés pour : assurer le suivi du plan d’action et la centralisation de l’information ; assurer la prise en compte de la confidentialité de certaines données au regard du droit de la concurrence (par exemple consolidation par un tiers de confiance) ; évaluer les gains de performances effectivement constatés sur les 3R (reporting et indicateurs de performances par rapport aux objectifs cibles, résultats observés et éventuelles expérimentations pilotes conduites).

Et également :

* Un rapport intermédiaire restituant les trois premières parties de l’étude (état des lieux / diagnostic sectoriel ; analyse des alternatives et solutions existantes et en cours de développement ; évaluation des potentiels du secteur à horizon 2025 pour les 3R et à l’horizon 2027 concernant le sujet du réemploi et les perspectives à horizon 2040 ;
* Une présentation synthétique publique (sous forme de quelques slides PowerPoint) susceptible d’être utilisée par l’ADEME pour valoriser l’action accompagnée ;
* Une fiche de synthèse publique (4 pages max).

1. Cas 2 : Etude complémentaire pour le volet réemploi élargi à l’ensemble des emballages à usage unique utilisés par le secteur

***Section pour les acteurs ayant déjà bénéficié du premier dispositif d’aide ADEME Feuilles de route sectorielles 3R.***

Le livrable remis à l’ADEME, sous la forme d’un rapport complet respectant la charte graphique ADEME, doit comprendre *à minima* :

* **Un état des lieux / diagnostic sectoriel comportant :**
* Une présentation synthétique du secteur d’un point de vue socio-économique (structuration du secteur, typologie d’acteurs, tendances de consommation et perspectives, spécificités de marché, imports et exports etc.) ;
* Une analyse du cadre règlementaire (France et Europe) spécifique au secteur pouvant impacter les solutions d’emballages (par exemple, article de loi, décret, règlement européen, règlementation en vigueur en matière d’hygiène et de sécurité sanitaire etc.) ;
* Une définition des principaux couples produit/emballages mis en marché (volumes, tonnages, UVC, canaux de distribution etc.) en distinguant les emballages ménagers des emballages industriels et commerciaux ;
* Une caractérisation des emballages pour les principaux couples produit/emballages (matériaux utilisés, en détaillant les résines pour les plastiques, et si pertinent, le poids unitaire et les dimensions des différents éléments d’emballages) ;
* Une caractérisation des produits concernés (fragilité, perte en eau, échanges gazeux, conservation etc.) et une qualification des besoins fonctionnels attendus des emballages (protection du produit, chaîne logistique, informations générales/légales, usage, marketing etc.).
* **Une analyse des alternatives et des solutions existantes et en cours de développement comportant :**
* Pour chacun des couples produit/emballages identifiés, une liste des alternatives et solutions réemployables aux emballages à usage unique (autres qu’en plastique) déjà mis en œuvre sur le marché ou à venir ;
* Une qualification des alternatives et solutions réemployables identifiées : réponse technique en matière de réemploi, disponibilité et maturité afin de déterminer une trajectoire d’innovation à moyen et long terme, en cohérence avec les différents objectifs règlementaires ;
* Une sélection des alternatives et solutions réemployables les plus pertinentes en fonction des besoins et des enjeux prioritaires du secteur, en distinguant, les options susceptibles d’être rapidement mises en place par le secteur et celles qui nécessitent des investigations complémentaires d’un point de vue technique, économique ou environnementale ;
* Une identification des acteurs de la chaîne de valeur pour lesquels le choix des alternatives réemployables peut entraîner des répercussions (notamment metteurs en marché, fabricants d’emballages ou de machines, distributeurs, opérateurs de tri, recycleurs etc.) et une analyse des principales répercussions potentielles, en précisant la manière dont elles ont été identifiées (notamment consultation des acteurs concernés) ;
* Et le cas échéant (non obligatoire) :
* Une capitalisation des retours d’expériences des solutions/alternatives réemployables existantes identifiées (par exemple : coûts, structuration de l’offre, fournisseurs, acteurs concernés, zones de production etc.) ;
* Des éléments permettant d’apprécier les potentiels impacts environnementaux des solutions/alternatives existantes réemployables identifiées ;
* Une identification des acteurs susceptibles d’aider les entreprises dans leurs recherches de solutions réemployables.
* **Une évaluation des potentiels du secteur en matière de réemploi à horizon 2027 et les perspectives à horizon 2040 comportant :**
* Sur la base des solutions/alternatives réemployables identifiées, une caractérisation des potentiels de réemploi du secteur à l’horizon 2027 (délais de mise en œuvre, faisabilité, gains potentiels sur le réemploi) et des éléments de perspectives à horizon 2040 ;
* Une identification des principaux freins et/ou enjeux (par exemple, propriétés techniques attendus des couples produits/emballages, impact sur la production, le conditionnement et la distribution, impact sur le consommateur, enjeux liés à la structuration du marché : import/export, enjeux règlementaires, etc.) ;
* Une identification des principaux leviers ou principales opportunités (par exemple, principales actions possibles pour le réemploi, initiatives et projets pilotes en cours ou à déployer, mutualisations possibles avec d’autres secteurs etc.) ;
* **Une identification des besoins et des actions prioritaires comportant :**
* Une identification des besoins en innovation et R&D ;
* Une identification et une évaluation des besoins en termes d’investissements nécessaires en amont et en aval de la chaîne de valeur (production, conditionnement, logistique, transport etc.) afin de permettre notamment de dégager de premiers ordres de grandeurs de coût sur l’axe réemploi (y compris les investissements déjà engagés) ;
* Une identification des besoins en termes d’analyse de cycle de vie (ACV) au regard des alternatives identifiées, des données existantes (études ACV transposables au secteur, données d’inventaires, prise en compte de l’enjeu biodiversité, données des metteurs en marché etc.) et des possibilités d’études (mutualisées entre secteurs similaires ou individualisées pour prendre en compte les spécificités d’un secteur/d’un produit/d’une alternative) ;
* Et le cas échéant (non obligatoire) :
* Une comparaison des choix d’investissements selon les alternatives/solutions réemployables envisagées ;
* Une identification des besoins d’accompagnement du secteur, des entreprises et des consommateurs (par exemple : formation, achat, communication, sensibilisation etc.).
* **Une trajectoire sectorielle et un calendrier prévisionnel comportant :**
* Les étapes et jalons à franchir par le secteur (ou de manière transversale avec plusieurs secteurs apparentés si pertinent) pour atteindre les objectifs de réemploi à court terme (2027), et les perspectives à long terme (2040) ;
* Un plan d’action détaillé : description de l’action et/ou de l’engagement du secteur, échéances/objectifs cibles, modalités et moyens de travail, et, gouvernance ;
* Les moyens envisagés pour : assurer le suivi du plan d’action et la centralisation de l’information ; assurer la prise en compte de la confidentialité de certaines données au regard du droit de la concurrence (par exemple consolidation par un tiers de confiance) ; évaluer les gains de performances effectivement constatés sur le réemploi (reporting et indicateurs de performances par rapport aux objectifs cibles, résultats observés et éventuelles expérimentations pilotes conduites).

Et également :

* Un rapport intermédiaire restituant les trois premières parties de l’étude (état des lieux / diagnostic sectoriel ; analyse des alternatives et solutions existantes et en cours de développement ; évaluation des potentiels du secteur en matière de réemploi à horizon 2027 et les perspectives à horizon 2040) ;
* Une présentation synthétique publique (sous forme de quelques slides PowerPoint) susceptible d’être utilisée par l’ADEME pour valoriser l’action accompagnée ;
* Une fiche de synthèse publique (4 pages max).

**Annexe**

Afin d’accompagner au mieux le travail des acteurs économiques dans cette transition, la stratégie 3R propose de premiers éléments de diagnostics et de trajectoires ainsi qu’un cadre pour évaluer et comparer les choix d’investissements :

* Fiches sectorielles[[2]](#footnote-2) : Dans le cadre de l’élaboration de la stratégie nationale 3R, 42 secteurs ont fait l’objet d’une fiche détaillée. Chaque fiche comprend, un premier diagnostic de l’état des lieux du secteur et une évaluation des potentiels de réduction, réemploi et recyclage à l’horizon 2025, en tenant compte des spécificités et des enjeux du secteur (prévalence des emballages en plastique à usage unique, fonctionnalités attendues des emballages, circuits de distribution, cadre et spécificités règlementaires etc.). Des perspectives d’évolution pour 2040 ont également été identifiées. Ces fiches sectorielles fournissent de premières tendances sur la contribution de chaque secteur à l’atteinte des objectifs fixés par le décret 3R, qu’il conviendra de préciser, compléter et ajuster. Ce travail préliminaire constitue ainsi un point de départ pour l’élaboration des feuilles de routes sectorielles qui pourraient être réalisées par les fédérations et organisations professionnelles.
* Fiches types pour modéliser les investissements[[3]](#footnote-3) : Des fiches types ont également été réalisées afin d’aider les acteurs économiques à évaluer et modéliser les investissements nécessaires en tenant compte des enjeux croisés de toute la chaîne de valeur selon les alternatives retenues (changement de matériau ou de modèle économique comme le passage au réemploi etc.).

Les résultats des travaux effectués par les fédérations professionnelles lors du premier dispositif d’aide de 2022 sont disponibles sur la librairie ADEME.

**Dans le cadre du présent dispositif d’aide, les acteurs économiques sont invités à s’approprier ce travail préliminaire et à le décliner à l’échelle de leur secteur pour la réalisation de leur feuille de route sectorielle.** En complément, les acteurs pourront également s’appuyer sur les éléments ci-après pour faciliter et accompagner leur démarche :

* Recommandations à suivre pour la réalisation d’un diagnostic emballage (ADEME, 2021) : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/4339-recommandations-pour-un-diagnostic-emballage.html> ;
* Etude sur le réemploi des emballages et les alternatives aux emballages plastiques à usage unique (ADEME, 2021) : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5301-reemploi-des-emballages-et-alternatives-aux-emballages-plastiques-a-usage-unique.html> ;
* Etude sur la comptabilisation du réemploi des emballages en France (ADEME, 2023) : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6120-comptabilisation-du-reemploi-des-emballages-en-france.html> ;
* Etude sur les potentiels de développement du réemploi des emballages par secteur (ADEME, 2023) : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6532-potentiels-de-developpement-du-reemploi-des-emballages-par-secteur.html> ;
* Bilan 3R en 2023 pour les emballages en plastique à usage unique en France (ADEME, 2024) : <https://librairie.ademe.fr/7182-bilan-3r-en-2023-pour-les-emballages-en-plastique-a-usage-unique-en-france.html> ;
* La stratégie 3R, décrivant les alternatives contribuant aux objectifs du décret 3R et leurs principaux enjeux de déploiement et abordant un certain nombre de sujets spécifiques liés notamment à l’évaluation des impacts environnementaux des alternatives, aux besoins d’investissements, et à l’articulation entre les objectifs 2025 et l’ambition 2040 : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Consulter%20la%20Strat%C3%A9gie%203R%20pour%20les%20emballages%20en%20plastique%20%C3%A0%20usage%20unique.pdf>.

1. Etude thématique, Les organismes professionnels, janvier 2021 pages 75 à 79 [↑](#footnote-ref-1)
2. Voir annexes 5 et 6 de la Stratégie 3R [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir annexe 7 de la Stratégie 3R [↑](#footnote-ref-3)